

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

---

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AC447

présenté par

Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Tolmont, M. Aviragnet,  
Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout,  
M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib,  
M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pires Beaune, M. Potier,  
M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et  
M. Vallaud

-----

## ARTICLE 16

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit là une nouvelle fois d'une mesure de détricotage, cette fois-ci de la loi Fioraso de 2013. Celle-ci prévoyait la création d'un conseil académique au sein des universités, qui regroupe les membres de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire. Ce dernier exerce ses attributions en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés, sauf mention contraire.

Cet article revient en partie sur ce que nous avions adopté en permettant au président d'un établissement public d'enseignement supérieur de présider le conseil académique siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs.

Cette mesure nous semble tout à fait incongru dans un texte qui ne parle pas d'enseignement supérieur. Il s'agit d'un cavalier législatif qui n'a pas sa place dans ce texte.